



Ribérac

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE VILLE DE RIBÉRAC DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

*_**

Le treize avril de l'an deux mille vingt-six à 18h30,

Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON, Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT – M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET

Procurations (2) :	Mme DELPEY	procuration à	M. CAILLOU
	M. PELIZZARDI	procuration à	M. CHOTARD

ABSENTS/EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTET

*_**

DÉLIBÉRATION N° 24-2026

(Code de la nomenclature : 5.2.1)

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son **article L.2121-8**, qui prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les règles relatives à son fonctionnement interne, notamment l'organisation des séances, les modalités de débat et d'expression des conseillers municipaux ;

Considérant le projet de règlement intérieur du Conseil municipal présenté par le Maire et transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

D'ADOPTER le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'annexé à la présente délibération

Affichée le

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-24-2026
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Delibération 24-2026

D'ADOPTER l'entrée en vigueur du règlement intérieur à compter de l'adoption de la présente délibération

DE CHARGER le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au représentant de l'État dans le département dans le cadre du contrôle de légalité

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Votes

Pour :	22 (M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – Mme DELPEY (procuration à M. CAILLOU) - M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER - M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET)
Contre :	0
Abstention :	5 (M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT – M. PELIZZARDI (Procuration à M. CHOTARD)

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire,

Nicolas PLATON



Affichée le

Délibération 24-2026
Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-24-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026



DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
VILLE DE RIBÉRAC
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026

*_**

Le treize avril de l’an deux mille vingt-six à 18h30,
Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s’est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON,
Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation : 7 avril 2026
Date d’affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT — M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET			
Procurations (2) :	Mme DELPEY M. PELIZZARDI	procuration à procuration à	M. CAILLOU M. CHOTARD
ABSENTS/EXCUSÉS :			
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTET			

*_**

DÉLIBÉRATION N° 25-2026
(Code de la nomenclature : 5.6.1)

OBJET : FIXATION DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24,
Vu l’article L2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des Maires, Adjointes et Conseillers municipaux,
Vu la délibération n° 23-2026 du 28 mars 2026 fixant les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire en pourcentage de l’indice brut terminal de la fonction publique,
Considérant le III de l’article L2123-24-1 du CGCT précisant que les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L.2122-18 et L.2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le Conseil Municipal dans les limites prévues par le II de l’article L.2123-24,
Vu l’arrêté municipal n° 03-17/2026 désignant quatre conseillers municipaux délégués à compter du 3 avril 2026 :
- Monsieur François LAURENT, Conseiller Municipal, est délégué à la transition écologique et à la coordination des services techniques.
Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Affichée le

Accusé de réception en préfecture 024-212403521-20260413-25-2026-DE Date de télétransmission : 15/04/2026 Date de réception préfecture : 15/04/2026
--

Par ailleurs, Monsieur François LAURENT, Conseiller Municipal, pourra signer les documents relatifs à la transition écologique et à la coordination des services techniques.

- Monsieur Stéphane DUROUSSEAU, Conseiller Municipal, est délégué à l'inclusion sociale, au cadre de vie et à la mobilité.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Par ailleurs, Monsieur Stéphane DUROUSSEAU, Conseiller Municipal, pourra signer les documents relatifs à l'inclusion sociale, au cadre de vie et à la mobilité

- Monsieur Lucas ROVÈRE, Conseiller Municipal, est délégué à l'enfance et à l'animation culturelle.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Par ailleurs, Monsieur Lucas ROVÈRE, Conseiller Municipal, pourra signer les documents relatifs à l'enfance et à l'animation culturelle.

- Madame Anne-Sophie BAPTISTA, Conseillère Municipale, est déléguée à la promotion du Ribéracois et à l'égalité Hommes-Femmes.

Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines.

Par ailleurs, Madame Anne-Sophie BAPTISTA, Conseillère Municipale, pourra signer les documents relatifs à la promotion du Ribéracois et à l'égalité Hommes-Femmes.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer leurs indemnités à 5.6275 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, dans le respect de l'enveloppe constituée par les indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE

DE SE PRONONCER favorablement sur le montant des indemnités allouées aux quatre conseillers municipaux délégués, dans les conditions ci-dessus détaillées,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à donner suite à cette procédure et à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Votes

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire,

Nicolas PLATON

Affichée le

Delibération 25-2026
Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-25-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026



**DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
VILLE DE RIBÉRAC
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026**

._

Le treize avril de l’an deux mille vingt-six à 18h30,
Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s’est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON,
Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation : 7 avril 2026
Date d’affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT — M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET			
Procurations (2) :	Mme DELPEY	procuration à	M. CAILLOU
	M. PELIZZARDI	procuration à	M. CHOTARD
ABSENTS/EXCUSÉS :			
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTET			

._

DÉLIBÉRATION N° 26-2026
(Code de la nomenclature : 5.3)

OBJET : FIXATION DU NOMBRE ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 relatifs aux modalités de vote et à la création des commissions municipales ;
- Vu** le principe de représentation proportionnelle des groupes politiques, garantissant l’expression pluraliste des élus au sein des commissions ;
- Vu** le règlement du Conseil Municipal adopté lors du Conseil Municipal du 13 avril 2026,

Considérant que, dans les communes de plus de 1.000 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l’expression pluraliste des élus au sein de l’assemblée communale,

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer 8 commissions thématiques et de fixer comme suit le nombre des membres des commissions :

Affichée le

Délibération 26-2026
Accusé de réception en préfecture 024-212403521-20260413-26-2026bis-DE Date de télétransmission : 22/04/2026 Date de réception préfecture : 22/04/2026

- **Éducation, santé et vie associative** : Monsieur le Maire, 9 membres issus de la majorité et 3 membres de l'opposition (2 Agir ensemble pour Ribérac, 1 Unis pour Ribérac !)
- **Finances, affaires générales et développement économique** : Monsieur le Maire, 5 membres issus de la majorité et 2 membres de l'opposition (1 Agir ensemble pour Ribérac, 1 Unis pour Ribérac !)
- **Prévention et tranquillité publique** : Monsieur le Maire, 6 membres issus de la majorité et 2 membres de l'opposition (1 Agir ensemble pour Ribérac, 1 Unis pour Ribérac !)
- **Voirie, travaux, habitat et mobilités** : Monsieur le Maire, 4 membres issus de la majorité et 2 membres de l'opposition (1 Agir ensemble pour Ribérac, 1 Unis pour Ribérac !)
- **Culture, patrimoine et événementiel** : Monsieur le Maire, 10 membres issus de la majorité et 3 membres de l'opposition (2 Agir ensemble pour Ribérac, 1 Unis pour Ribérac !)
- **Urbanisme, assainissement et environnement** : Monsieur le Maire, 5 membres issus de la majorité et 2 membres de l'opposition (1 Agir ensemble pour Ribérac, 1 Unis pour Ribérac !)
- **Affaires sociales, solidarité et lien intergénérationnel** : Monsieur le Maire, 8 membres issus de la majorité et 3 membres de l'opposition (2 Agir ensemble pour Ribérac, 1 Unis pour Ribérac !)
- **Sports et jeunesse** : Monsieur le Maire, 7 membres issus de la majorité et 3 membres de l'opposition (2 Agir ensemble pour Ribérac, 1 Unis pour Ribérac !)

Il est précisé que cette composition reflète celle de l'assemblée délibérante telle qu'elle se présente au 28 mars 2026.

Pour rappel, les membres des commissions municipales sont désignés à bulletin secret sauf si, à l'unanimité, le Conseil décide de ne pas y procéder. Dans ce cas, le vote est public.

Il est à noter que les commissions seront réunies dans les 8 jours, à l'initiative du Maire, qui en est le Président de droit. Au cours de cette première réunion, elles devront élire un Vice-Président qui pourra convoquer et présider la commission si le Maire est absent ou empêché.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

DE FIXER le nombre de membres par commission dans les conditions ci-dessus détaillées,

DE VALIDER la composition de chacune des commissions telle qu'elle résulte des votes des membres du Conseil Municipal.

- **Éducation, santé et vie associative** : Monsieur le Maire, Christine LAURENT, Lucas ROVERE, Anne-Sophie BAPTISTA, Thierry LAMBERT, Uriel GADESSAUD, Danielle DELPEY, Viviane GOETHALS, Séverine BOUCHART, Marie-Paule PONTET, Karine INCARDONA, Christine COURMONT, Christine BOIREAU-CANET

Finances, affaires générales et développement économique : Monsieur le Maire, Uriel GADESSAUD, Cécily BERGIER, Thierry LAMBERT, JP SIENKIEWICZ, Gabriela ZURCHER SANGUE, Philippe CHOTARD, Franck BLANCHARDIE

Affichée le

Délibération 26-2026

Accusé de réception en préfecture 024-212403521-20260413-26-2026bis-DE Date de télétransmission : 22/04/2026 Date de réception préfecture : 22/04/2026

- **Prévention et tranquillité publique** : Monsieur le Maire, Cécily BERGIER, Francois LAURENT, Christine LAURENT, Jean SIBILAUD, Stéphane DUROUSSEAU, Dominique JELLIBERT, Benoît AUBOURG, Christine BOIREAU-CANET

- **Voirie, travaux, habitat et mobilités** : Monsieur le Maire, Dominique CAILLOU, Francois LAURENT, Uriel GADESSAUD, Dominique JELLIBERT, Philippe CHOTARD, Franck BLANCHARDIE

- **Culture, patrimoine et événementiel** : Monsieur le Maire, Viviane GOETHALS, Karine FOURNIER, Gabriela ZURCHER-SANGUE, Anne-Sophie BAPTISTA, Lucas ROVERE, Danielle DELPEY, Thierry LAMBERT, Marie-Paule PONTET, Uriel GADESSAUD, Gaëlle CHAIN, Christine COURMONT, Karine INCARDONA, Christine BOIREAU-CANET

- **Urbanisme, assainissement et environnement** : Monsieur le Maire, François LAURENT, Cecily BERGIER, Dominique CAILLOU, Uriel GADESSAUD, Jean SIBILAUD, Benoît AUBOURG, Franck BLANCHARDIE

- **Affaires sociales, solidarité et lien intergénérationnel** : Monsieur le Maire, Danielle DELPEY, Gabriela ZURCHER SANGUE, Anne-Sophie BAPTISTA, Christine LAURENT, Viviane GOETHALS, Thierry LAMBERT, Marie-Paule PONTET, Stéphane DUROUSSEAU, Christine COURMONT, Benoît AUBOURG, Christine BOIREAU-CANET

- **Sports et jeunesse** : Monsieur le Maire, Jean-Pierre SIENKIEWICZ, Jean SIBILAUD, Gabriela ZURCHER SANGUE, Lucas ROVERE, Anne-Sophie BAPTISTA, Dominique JELLIBERT, Séverine BOUCHART, Karine INCARDONA, Benoît AUBOURG, Franck BLANCHARDIE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Votes

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORMÉ,**

Le Maire,

Nicolas PLATON



Affichée le

Délibération 26-2026

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-26-2026bis-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026



Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-26-2026bis-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Instance	Nombre de membres
1- COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS DE CONSTRUIRE	<p>13 titulaires : Lucas ROVERE Uriel GADESSAUD François LAURENT Dominique JELLIBERT Cécily BERGIER Jean-Pierre SIENKIEWICZ Danielle DELPEY Viviane GOETHALS Jean SIBILAUD Dominique CAILLOU Stéphane DUROUSSEAU Benoît AUBOURG Franck BLANCHARDIE</p> <p>13 suppléants : Christine LAURENT Anne-Sophie BAPTISTA Gabriela ZURCHER-SANGUE Karine FOURNIER Thierry LAMBERT Marie Paule PONTET Gaëlle CHAIN Séverine BOUCHART André FERNANDEZ Jean-Jacques BONVALET Carole BERRY Stéphane PELIZZARDI Christine BOIREAU-CANET</p>
2- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE	<p>3 titulaires : Jean SIBILAUD Cécily BERGIER Karine INCARDONA</p> <p>3 suppléants : Anne-Sophie BAPTISTA Stéphane DUROUSSEAU Christine BOIREAU-CANET</p>
3- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE	<p>3 titulaires : Anne-Sophie BAPTISTA Uriel GADESSAUD Christine COURMONT</p> <p>3 suppléants : Marie-Paule PONTET Gabriela ZURCHER-SANGUE Christine BOIREAU-CANET</p>

Affichée le

Délibération 27-2026

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-27-2026bis-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

4- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LEP	3 titulaires : Thierry LAMBERT Cécily BERGIER Karine INCARDONA 3 suppléants : Anne-Sophie BAPTISTA Jean SIBILAUD Christine BOIREAU-CANET
5- COMMISSION PERMANENTE DU COLLÈGE	1 titulaire : Danielle DELPEY
6- COMMISSION PERMANENTE DU LYCÉE	1 titulaire : Danielle DELPEY
7- COMMISSION PERMANENTE DU LEP	1 titulaire : Danielle DELPEY
8- COMITÉ D'ADMINISTRATION DU RESTAURANT SCOLAIRE	4 délégués : Christine LAURENT Séverine BOUCHART Lucas ROVERE Christine BOIREAU-CANET
9- CONSEIL D'ÉCOLE MATERNELLE	1 représentant : Lucas ROVERE
10- CONSEIL D'ÉCOLE JULES FERRY	1 représentant : Lucas ROVERE
11- CONSEIL D'ÉCOLE NOTRE-DAME	1 représentant : Viviane GOETHALS
12- COMMISSION PÉRIGORD HABITAT	1 titulaire : Uriel GADESSAUD
13- COMITÉ DE JUMELAGE	6 délégués : Gaëlle CHAIN Karine FOURNIER Danielle DELPEY Gabriela ZURCHER-SANGUE Anne-Sophie BAPTISTA Franck BLANCHARDIE
14- ASSOCIATION L'ARBRE À PALABRES	1 titulaire : Anne-Sophie BAPTISTA
15- ASSOCIATION MAIRES SANS FRONTIÈRES DU GRAND RIBÉRACOIS	3 titulaires : Stéphane DUROUSSEAU Christine LAURENT François LAURENT
16- ASSOCIATION DE GESTION DE L'AÉRODROME DE RIBERAC (AGAR)	Pour siéger au Conseil d'Administration : 5 représentants titulaires : François LAURENT Jean-Pierre SIENKIEWICZ Jean SIBILAUD Benoît AUBOURG Franck BLANCHARDIE

Affichée le

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-27-202605-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Deliberation 27-2026

	<p>5 suppléants : Dominique JELLIBERT Anne-Sophie BAPTISTA Dominique CAILLOU Séverine BOUCHARD Christine BOIREAU-CANET</p> <p>Pour l'Assemblée Générale : 7 représentants titulaires : François LAURENT Jean-Pierre SIENKIEWICZ Jean SIBILAUD Thierry LAMBERT Benoît AUBOURG Karine INCORDONA Franck BLANCHARDIE</p> <p>7 suppléants : Dominique JELLIBERT Anne-Sophie BAPTISTA Dominique CAILLOU Séverine BOUCHARD Stéphane DUROUSSEAU Karine FOURNIER Christine BOIREAU-CANET</p>
17- ASSOCIATION CINÉ PASSION EN PÉRIGORD	<p>3 titulaires : Uriel GADESSAUD Lucas ROVERE Viviane GOETHALS</p>
18- AFFAIRES MILITAIRES	<p>1 titulaire : François LAURENT</p>
19- CORRESPONDANT SÉCURITE ROUTIÈRE	<p>1 titulaire : Cécily BERGIER</p>
20- SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES ÉNERGIES DE LA DORDOGNE (SDE 24)	<p>2 titulaires : Dominique CAILLOU François LAURENT 2 suppléants : Dominique JELLIBERT Uriel GADESSAUD</p>
21- SIVOS TRANSPORT SCOLAIRE	<p>2 titulaires : Nicolas PLATON Christine LAURENT 2 suppléants : Lucas ROVERE Séverine BOUCHARD</p>
22- SYNDICAT MIXTE DES EAUX (SMDE)	<p>1 titulaire : Dominique CAILLOU 1 suppléant : Jean SIBILAUD</p>
23- SYNDICAT DE RIVIERE DU BASSIN DE LA DRONNE	<p>2 titulaires : 2 suppléants : Ces postes seront pourvus ultérieurement</p>

Affichée le

Délibération 27-2026

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-27-2026bis-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

24- SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE DU PÉRIGORD	Assemblée Spéciale 1 représentant : Uriel GADESSAUD Assemblée Générale des actionnaires 1 représentant : Nicolas PLATON
25- COMMISSION DE SUIVI DE LA CONVENTION DE DÉVERSEMENT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DE VILLETTOUREIX	3 titulaires : François LAURENT Dominique CAILLOU Jean-Pierre SIENKIEWICZ
26- CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER RIBÉRAÇ DRONNE DOUBLE (CHIC-RDD)	1 membre : Nicolas PLATON
27- RÉFÉRENT AMBROISIE	1 référent : Viviane GOETHALS

Le Conseil Municipal est invité à désigner les représentants de la commune auprès de ces instances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

DE VALIDER la désignation des représentants de la commune dans les instances extérieures, tel que ci-dessus détaillé.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Votes

Représentations 1-5 à 7-9 à 12-14 à 22-24 à 27

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

Représentations 2 à 4-8

Pour :	16 (Majorité et Unis pour Ribérac I)
Contre :	5 (Agir ensemble pour Ribérac)
Abstention :	6 (Majorité)

Représentation 13

Pour :	16 (Majorité et Unis pour Ribérac I)
Contre :	5 (Agir ensemble pour Ribérac)
Abstention :	5 (Majorité)
Ne prend pas part au vote :	1 (Viviane GOETHALS)

Affichée le

Accusé de réception en préfecture **Délibération 27-2026**
024-212403521-20260413-27-2026bis-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Nicolas PLATON



Affichée le

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-27-2026bis-DE
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026



**DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
VILLE DE RIBÉRAC
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026**

*_**

Le treize avril de l'an deux mille vingt-six à 18h30,
Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON, Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation : 7 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT – M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET			
Procurations (2) :	Mme DELPEY M. PELIZZARDI	procuration à procuration à	M. CAILLOU M. CHOTARD
ABSENTS/EXCUSÉS :			
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTET			

*_**

DÉLIBÉRATION N° 28-2026
(Code de la nomenclature : 5.3.4)

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-5, L1414-2, L2121-21, D1411-3 à 1411-5,

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comporte, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics (le Maire), qui en assure la présidence, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal.

Il est par conséquent proposé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, à l'élection des membres devant composer la CAO pour la durée du mandat.

Affichée le

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-28-2026-DE
Date de téléransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026
Délibération 28-2026

La(es) liste(s) sera(ont) déposée(s) lors de la séance et peuvent être complètes ou incomplètes mais doivent comporter autant de titulaires que de suppléants.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à déposer une liste avant l'ouverture du scrutin.

Une liste unique est déposée. Elle comprend les noms suivants :

Titulaires :

- Uriel GADESSAUD
- Dominique CAILLOU
- François LAURENT
- Benoît AUBOURG
- Franck BLANCHARDIE

Suppléants :

- Cécily BERGIER
- Lucas ROVERE
- Danielle DELPEY
- Stéphane PELIZZARDI
- Christine BOIREAU-CANET

Pour rappel, un suppléant n'est pas spécifiquement affecté à un titulaire.

Il est précisé que cette liste respecte la représentativité du Conseil Municipal.

L'élection de la CAO se déroule à bulletin secret sauf décision contraire et unanime de l'assemblée délibérante. Il est proposé de lever le secret du vote et de procéder à un vote à main levée. L'assemblée valide la levée du secret du vote à l'unanimité.

Conformément au CGCT, en cas de dépôt d'une liste unique, les nominations prennent effet immédiatement. Il est dans ce cas donné lecture des membres titulaires puis des membres suppléants de la CAO.

Après établissement du procès-verbal, en deux exemplaires, celui-ci est signé par le Maire et le secrétaire de séance. Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

DE VALIDER la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres tel que ci-dessus détaillée.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Affichée le

Accusé de réception en préfecture Délibération 28-2026 024-212403521-20260413-28-2026-DE Date de télétransmission : 15/04/2026 Date de réception préfecture : 15/04/2026
--

Votes

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire,



Nicolas PLATON



Affichée le

Délibération 28-2026
Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-28-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026



DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
VILLE DE RIBÉRAC
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026

*_**

Le treize avril de l'an deux mille vingt-six à 18h30,

Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON, Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT — M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET
--

Procurations (2) :	Mme DELPEY	procuration à	M. CAILLOU
	M. PELIZZARDI	procuration à	M. CHOTARD

ABSENTS/EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTET

*_**

DÉLIBÉRATION N° 29-2026

(Code de la nomenclature : 5.3.4)

OBJET : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1411-5, L2121-21, D1411-3 à D1411-5,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la Commission de Délégation de Service Public comporte, en plus de l'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public (le Maire) ou son représentant, qui en assure la présidence, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal.

Il est par conséquent proposé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, à l'élection des membres devant composer la commission de DSP pour la durée du mandat.

La(es) liste(s) sera(ont) déposée(s) lors de la séance et peuvent être complètes ou incomplètes mais doivent

Affichée le

Accusé de réception en préfecture 024-212403521-20260413-29-2026-DE Date de télétransmission : 15/04/2026 Date de réception préfecture : 15/04/2026
--

comporter autant de titulaires que de suppléants.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à déposer une liste avant l'ouverture du scrutin.

Une liste unique est déposée. Elle comprend les noms suivants :

Titulaires :

- Cécily BERGIER
- Dominique CAILLOU
- François LAURENT
- Philippe CHOTARD
- Christine BOIREAU-CANET

Suppléants :

- Uriel GADESSAUD
- Lucas ROVERE
- Danielle DELPEY
- Benoît AUBOURG
- Franck BLANCHARDIE

Pour rappel, un suppléant n'est pas spécifiquement affecté à un titulaire.

Il est précisé que cette liste respecte la représentativité du Conseil Municipal.

L'élection de la CDSP se déroule à bulletins secrets sauf décision contraire et unanime de l'assemblée délibérante. Il est proposé de lever le secret du vote et de procéder à un vote à main levée. L'assemblée valide la levée du secret du vote à l'unanimité.

Conformément au CGCT, en cas de dépôt d'une liste unique, les nominations prennent effet immédiatement. Il est dans ce cas donné lecture des membres titulaires puis des membres suppléants de la CDSP.

Après établissement du procès-verbal, en deux exemplaires, celui-ci est signé par le Maire et le secrétaire de séance. Celui-ci est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

DE VALIDER la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public tel que ci-dessus détaillée.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Affichée le

Accusé de réception en préfecture 024-212403521-20260413-29-2026-DE Date de télétransmission : 15/04/2026 Date de réception préfecture : 15/04/2026
--

Délibération 29-2026

Votes

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Nicolas PLATON



Affichée le

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-29-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026



**DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
VILLE DE RIBÉRAC
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026**

*_**

Le treize avril de l’an deux mille vingt-six à 18h30,
Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s’est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON,
Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation : 7 avril 2026
Date d’affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT — M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET			
Procurations (2) :	Mme DELPEY M. PELIZZARDI	procuration à procuration à	M. CAILLOU M. CHOTARD
ABSENTS/EXCUSÉS :			
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTET			

*_**

DÉLIBÉRATION N° 30-2026
(Code de la nomenclature : 5.3.4)

OBJET : PROPOSITION D’UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS) PAR LE DIRECTEUR RÉGIONAL / DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Vu le Code Général des Impôts et notamment l’article 1650,

Il est nécessaire d’instituer, pour la durée du mandat municipal, une Commission Communale des Impôts Directs composée de 9 membres :

- le Maire (ou un Adjoint délégué) , président de la commission
- 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (commune de plus de 2.000 habitants)

L’article susvisé fixe conditions pour pouvoir être désigné comme membre de la CCID :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne
- être âgé de 18 ans révolus

Affichée le

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-**Délibération 30-2026**
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

- jouir de ses droits civils
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune
- être familiarisé avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Au vu de ces conditions, le Maire propose d'établir une liste de 32 noms de contribuables, 16 titulaires et 16 suppléants.

Les 8 commissaires titulaires ainsi que les 8 commissaires suppléants seront ensuite désignés par le Directeur Régional ou Départemental des Finances Publiques de la Dordogne parmi cette liste.

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter la liste à présenter, comportant 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants, comme suit :

TITULAIRES		SUPPLÉANTS
1	Lucas ROVERE	Christine LAURENT
2	Uriel GADESSAUD	Anne-Sophie BAPTISTA
3	François LAURENT	Gabriela ZURCHER-SANGUE
4	Dominique JELLIBERT	Karine FOURNIER
5	Cécily BERGIER	Thierry LAMBERT
6	Jean-Pierre SIENKIEWICZ	Marie-Paule PONTET
7	Danielle DELPEY	Gaëlle CHAIN
8	Viviane GOETHALS	Séverine BOUCHART
9	Jean SIBILAUD	André FERNANDEZ
10	Dominique CAILLOU	Jean-Jacques BONVALET
11	Stéphane DUROUSSEAU	Carole BERRY
12	Benoît AUBOURG	Stéphane PELIZZARDI
13	Karine INCARDONA	Alice ARNOUX
14	Patrick RIGAUD	Séverine LISSANDREAU
15	Franck BLANCHARDIE	Michael DEPIX
16	Christine BOIREAU-CANET	Sébastien JARJANETTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

DE VALIDER la liste des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public tel que ci-dessus détaillée.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Affichée le

Accusé de réception en préfecture **Délibération 30-2026**
 024-212403521-20260413-30-2026-DE
 Date de télétransmission : 15/04/2026
 Date de réception préfecture : 15/04/2026

Votes

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Nicolas PLATON



Affichée le

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-30-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Délibération 30-2026



**DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
VILLE DE RIBÉRAC
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026**

*_**

Le treize avril de l'an deux mille vingt-six à 18h30,

Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON, Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT – M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET			
Procurations (2) :	Mme DELPEY M. PELIZZARDI	procuration à procuration à	M. CAILLOU M. CHOTARD
ABSENTS/EXCUSÉS :			
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTET			

*_**

DÉLIBÉRATION N° 31-2026

(Code de la nomenclature : 7-1-2)

OBJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (RBF)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'arrêté interministériel du 20/12/2018, du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 106-2023 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2023 adoptant le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n° 108-2023 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 90-2024 du Conseil municipal en date du 25 novembre 2024 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Affichée le

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-2026-0413-13-000-00000-2026-0413-13-000-00000
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Delibération 31-2026

Considérant que l'adoption du RBF doit être renouvelé à chaque mandature,

Considérant que ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la collectivité pour son budget principal et ses budgets annexes.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est le référentiel de droit commun de toutes les catégories de collectivités locales depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le RBF de la ville de RIBERAC formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux finances du 1^{er} août 2001 et du décret n° 212-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres à la ville de RIBERAC dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusqu'à implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes.

Il s'impose à l'ensemble des services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Le présent règlement budgétaire et financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE

D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération pour le budget principal et les budgets annexes soumis à la nomenclature M57 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Votes

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire,

Nicolas PLATON



Affichée le

Accusé de réception en préfecture Délibération 31-2026
024-212403521-20260413-31-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026



DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
VILLE DE RIBÉRAC
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026

*_**

Le treize avril de l'an deux mille vingt-six à 18h30,
Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON,
Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation : 7 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT – M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET			
Procurations (2) :	Mme DELPEY M. PELIZZARDI	procuration à procuration à	M. CAILLOU M. CHOTARD
ABSENTS/EXCUSÉS :			
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTET			

*_**

DÉLIBÉRATION N° 32-2026

(Code de la nomenclature : 7-1-1)

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1,
Vu la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992,
Vu la loi NOTRe du 7 Août 2015, et notamment son article 107, qui a introduit une précision sur le contenu du Débat d'Orientations Budgétaires, dont le rapport doit comporter des données relatives à la structure et à la gestion de la dette,
Considérant qu'aux termes des textes en vigueur dans les communes de plus de 3.500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de dix semaines précédant l'examen de celui-ci,
Considérant que le débat d'orientations budgétaires est acté par une délibération qui donne lieu à un vote du conseil municipal,
Vu le rapport transmis aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation,

Affichée le

Accusé de réception en préfecture 024-212403521-20260413-32-2026-D-2026-102-1-100 Date de télétransmission : 15/04/2026 Date de réception préfecture : 15/04/2026	Délibération 31-2026
--	----------------------

La loi fait obligation aux communes de plus de 3.500 habitants d'inscrire chaque année à l'ordre du jour du conseil municipal un débat d'orientations budgétaires dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Afin d'éclairer les choix des conseillers municipaux lors du vote du budget, un rapport leur est transmis pour les informer sur la situation financière de la commune et leur permettre de discuter des orientations budgétaires.

Monsieur le maire présente les orientations budgétaires telles que précisées dans le **Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 annexé**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE

DE PRENDRE acte de la présentation par Monsieur le maire des orientations budgétaires 2026 d'après le rapport joint à la présente délibération,

DE PRENDRE acte du débat d'orientations budgétaires, tel qu'il a eu lieu durant la séance,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Votes

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire,

Nicolas PLATON



Affichée le

Accusé de réception en préfecture **Délibération 31-2026**
024-212403521-20260413-32-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

République Française



Ribérac

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE VILLE DE RIBÉRAC DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

*_**

Le treize avril de l’an deux mille vingt-six à 18h30,
Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s’est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON, Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation : 7 avril 2026
Date d’affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT – M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET			
Procurations (2) :	Mme DELPEY	procuration à	M. CAILLOU
	M. PELIZZARDI	procuration à	M. CHOTARD
ABSENTS/EXCUSÉS :			
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PONTET			

*_**

DÉLIBÉRATION N° 33-2026
(Code de la nomenclature : 5.3.4)

OBJET : VERSEMENT D’UN ACOMPTE SUR LA SUBVENTION 2026 AU COMITÉ D’ANIMATION FESTI CULTUREL EN RIBÉRAÇOIS

Vu la demande présentée par le Comité d’animation Festi Culturel en Ribéraçois, sollicitant le versement d’un acompte sur la subvention municipale pour l’année 2026,
Considérant, la nécessité de soutenir financièrement l’association afin de lui permettre de préparer ses actions et événements pour l’année 2026,

Il est proposé au Conseil municipal qu’un acompte de 7.500 € sur la subvention 2026 soit versé à l’association avant le vote du budget 2026, sans toutefois qu’il soit statué définitivement sur le montant de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Affichée le

Accusé de réception en préfecture 024-212403521-20260413-2026-11-001-2026-0033-01 Date de télétransmission : 15/04/2026 Date de réception préfecture : 15/04/2026
--

DÉCIDE

D'APPROUVER le versement d'un acompte sur la subvention 2026 au profit du Comité d'animation Festi Culturel en Ribéraçois d'un montant de 7.500 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 et que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Votes

Pour :	Unanimité
Contre :	
Abstention :	

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Nicolas PLATON



Affichée le

Accusé de réception en préfecture **Délibération 33-2026**
024-212403521-20260413-33-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026



Ribérac

**DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE
VILLE DE RIBÉRAC
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026**

*_**

Le treize avril de l’an deux mille vingt-six à 18h30,
Le Conseil municipal de la Commune de Ribérac s’est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas PLATON,
Maire, dans la salle du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation : 7 avril 2026
Date d’affichage de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de votants :

Présents (25) : M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER – M. CHOTARD – Mme INCARDONA – M. AUBOURG – Mme COURMONT — M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET			
Procurations (2) :	Mme DELPEY M. PELIZZARDI	procuration à procuration à	M. CAILLOU M. CHOTARD
ABSENTS/EXCUSÉS :			
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PONTET			

*_**

DÉLIBÉRATION N° 34-2026

(Code de la nomenclature : 4.2.4)

OBJET : RECRUTEMENT D’AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-13 ;
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou d'agents contractuels territoriaux indisponibles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,
- de charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées et leur profil, la rémunération de l'agent étant calculée par référence à l'échelle indiciaire du cadre d'emplois concerné

Affichée le

Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-34-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Votes

Pour :	22 (M. PLATON – Mme LAURENT – M. CAILLOU – Mme BERGIER – Mme DELPEY (procuration à M. CAILLOU) - M. GADESSAUD – M. DUROUSSEAU – Mme GOETHALS – M. LAURENT – Mme BAPTISTA – M. ROVERE – Mme CHAIN – M. SIENKIEWICZ – Mme BOUCHART – M. SIBILAUD – Mme ZURCHER-SANGUE – M. JELLIBERT – Mme PONTET – M. LAMBERT – Mme FOURNIER - M. BLANCHARDIE – Mme BOIREAU-CANET)
Contre :	4 (M. CHOTARD – M. AUBOURG – Mme COURMONT – M. PELIZZARDI (Procuration à M. CHOTARD))
Abstention :	1 (Mme INCARDONA)

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME,**

Le Maire,

Nicolas PLATON



Affichée le

Délibération 32-2026
Accusé de réception en préfecture
024-212403521-20260413-34-2026-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026